COMMUNE DE SAINTE-SEVERE

Mairie de Sainte-Sévère Tél: 05.45.80.86.06



CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Par les présentes, La commune de Sainte-Sévère représentée par Mme le Maire, Laurence GIRARD Accepte la demande de location formulée par : M. /Mme/ raison sociale : Adresse :
Représenté par M. /Mme : LE : / / /
Il est entendu que la commune de sainte-Sévère donnera en location : La salle polyvalente N°1 La salle (cuisine) N°2 Les salles N° 1 et 2 Barbecue autorisé
Le / / / pour journée au prix de €
*Une caution de 500.00 € sera demandée, et restituée à la remise des clés, après état des lieux, sous réserve de non dégradations même involontaires de matériel ou des locaux, et à défaut d'un nettoyage effectif de la salle et de l'ensemble des accessoires mis à disposition.
En annexe à sa demande de réservation, le candidat locataire communiquera à la Mairie un exemplaire de la police d'assurance le garantissant pour les risques dont il pourrait être responsable à titre personnel, ou par ses ayants droits, au titre de ses invités.
Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le règlement intérieur de salles municipales dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.
La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat Fait à Sainte-Sévère, le 22/10/2015/, en deux exemplaires,
GIRARD Laurence, Maire de Sainte-Sévère

Signature et mention « lu et approuvé »

Signature et mention « lu et approuvé »